

Le 21 décembre 2015

Stella Leney
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-5020

Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier électronique du 8 décembre 2015, reçu à nos bureaux le 9 décembre 2015.

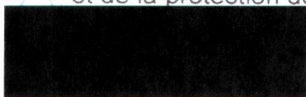
En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint à l'annexe 1 un tableau indiquant le nombre de vols de métaux pour chacune des années de 2010 au 8 décembre 2015. Toutefois, nous vous informons que nous ne compilons pas de données spécifiques sur les vols de cuivre. Ces données sont incluses dans les vols de métaux. En conséquence, nous ne détenons aucun document répondant à cette partie de votre demande et nous invoquons l'article 15 de la Loi sur l'accès, dont vous trouverez copie en annexe. Notez cependant que la grande majorité des vols de métaux concerne le cuivre.

Nous vous informons que depuis 2007, trois employés ont été impliqués dans des dossiers de vols de cuivre. Les vols ont eu lieu en 2007, 2009 et 2010 et ont donné suite à deux congédiements et une démission. Toutefois, nous ne détenons pas cette information pour les années 2005 et 2006. Nous invoquons donc l'article 1 de la Loi sur l'accès à cet égard.

Concernant les surplus d'actifs vendus, vous trouverez ci-joint à l'annexe 2 un tableau des montants récoltés pour la valorisation de chaque type de biens meubles excédentaires pour chacune des années de 2010 au 30 novembre 2015, incluant la quantité de rebuts contenant des métaux ferreux et non-ferreux vendus (en kilogrammes). Concernant ces rebuts, les acheteurs doivent assumer certains frais pour la manipulation et l'extraction des métaux qui y sont contenus. Ces frais incluent le coût du transport, la fourniture d'un conteneur, les frais de tri et de dégainage, etc., rendant ainsi difficile la comparaison entre le prix des métaux sur le marché et le prix facturé par Hydro-Québec.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.